

**Qu'en est-il des programmes d'occupation cantonaux ?**

Les POC ont été réduits à quatre mois à partir du 1<sup>er</sup> avril 2011, suite à l'entrée en vigueur de la LACI révisée. La durée de ces programmes cantonaux était de 6, voire de 12 mois auparavant. Le nombre de places de POC est actuellement de 145. La directive concernant les salaires a été publiée le 25.1.2012. Ces salaires correspondent à des salaires mensuels bruts allant de Fr 2'128.- à 2'952.- Des suppléments pour expérience professionnelle en fonction de l'âge sont prévus, allant de Fr. 0.60 à Fr 1.85 l'heure.

Nous prions le Gouvernement de répondre aux questions suivantes:

- le Gouvernement peut-il établir un nouveau bilan des mesures instaurées depuis le 1.4.2011 concernant les POC ?
- Le Gouvernement entend-il augmenter ou diminuer le nombre de POC ?
- le Gouvernement entend-il étendre à nouveau la durée des POC à 6 mois, voire à douze mois ? Si oui, à partir de quelle date ? Pour tous les demandeurs d'emploi ou seulement pour certaines catégories d'âge ?
- le Gouvernement entend-il augmenter le nombre des POC axés sur la formation, qui sont actuellement limités à 20 places ?
- le Gouvernement entend-il améliorer les salaires de base bruts des programmes d'occupation cantonaux, qui se situent entre Fr 13.30 et 18.45 l'heure ?

Delémont, le 29.2.2012

pour le groupe CS-POP et Verts

Emmanuel Martinoli

*[Handwritten signatures and initials]*